

Conditions vos réductions sur appareil

Les prix susmentionnés sont valables sous réserve d'un éventuel changement de prix et jusqu'à épuisement des stocks.

Réservé aux clients qui n'ont pas de dettes vis-à-vis de Telenet à condition d'avoir un ou plusieurs de ces services : internet, abonnement à la télédistribution, Telenet TV, téléphonie fixe ou mobile de la gamme de services destinés aux particuliers, indépendants en petites entreprises (ci-après les « services Telenet »). Un client n'ayant que la téléphonie mobile doit en outre être client depuis au moins deux mois pour pouvoir profiter de l'offre.

Le client bénéficie de la réduction mentionnée à l'achat d'un appareil par le biais de la boutique en ligne Telenet ou d'un point de vente Telenet.

Le client peut résilier ses services Telenet gratuitement à tout moment. Cependant, si le client résilie tous ses services Telenet ou le service Telenet spécifique auquel la réduction est liée dans les 12 mois qui suivent l'achat de l'appareil pour lequel il a reçu une réduction, , une indemnité correspondant à la valeur résiduelle de la réduction sur l'appareil concerné sera facturée de façon linéaire sur une période de 12 mois.

Chaque client peut acheter maximum 5 appareils à prix réduit par an. Pour chaque appareil que le client possède depuis 12 mois, un nouvel appareil peut être acheté.